

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Anne-Claude Hébert-Moreau
directrice générale et greffière-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE ORDINAIRE

Mardi, le 4 octobre 2022, à 19 h 00

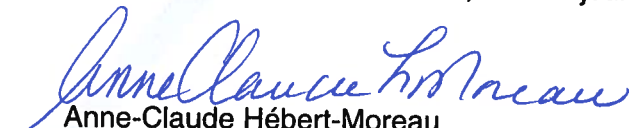
Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc.

Avis public est, par la présente donnée, par Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal modifie la date de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2022.

Celle-ci aura lieu exceptionnellement le **mardi 4 octobre 2022, à 19h00**.

En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 8^{ième} jour de septembre 2022.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

À

Monsieur Claude Mayrand, maire,
aux conseillers Michel Goudreault, Diane Rivard,
André Bordeleau, Louis Tremblay, Claude Frigon et François Bruneau

Madame Anne-Claude Hébert-Moreau
directrice générale et greffière-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE ORDINAIRE

Mardi, le 4 octobre 2022, à 19 h 00

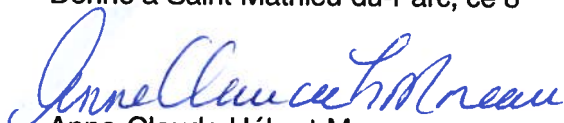
Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc.

Avis public est, par la présente donnée, par Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal modifie la date de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2022.

Celle-ci aura lieu exceptionnellement **le mardi, 4 octobre 2022, à 19 h 00**

En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 8^{ième} jour de septembre 2022.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, Anne-Claude Hébert-Moreau, certifie que j'ai signifié l'avis de convocation de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, à 19h00, tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil dûment identifiés sur ce même avis et que j'ai affiché une (1) copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc,
Ce 8^{ième} jour de septembre 2022



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière